

### **I / Avenant au Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

- départ de la commune de Senillé du CEJ

Suite à la fusion des deux communes de Saint Sauveur et de Senillé, il est nécessaire de demander un avenant au contrat enfance-jeunesse 2014-2017 et d'en informer la CAF et la MSA, pour le départ de Senillé de ce CEJ.

- désignation de Bonneuil-Matours en tant que commune coordinatrice et désignation du coordinateur administratif jusqu'à la fin du CEJ

Un avenant est nécessaire afin de désigner la commune de Bonneuil-Matours en tant que commune coordinatrice à la place de Vouneuil-sur-Vienne et de désigner Monsieur Bretaudeau Jérôme, coordinateur administratif.

- signature d'un avenant au CEJ pour développement d'un accueil sur Availles

La MJC d'Availles souhaite mettre en place un projet jeune d'accueil adolescent sur Availles, à titre d'expérimentation, sur 2 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le départ de la commune de Senillé du CEJ
- de désigner Bonneuil-Matours en tant que commune coordinatrice et désignation du coordinateur administratif jusqu'à la fin du CEJ
- de signer un avenant au CEJ pour développement d'un accueil sur Availles

### **II/ Convention pluri annuelle d'objectifs du P'tit Prince**

- Suite au conseil d'administration du lundi 5 Septembre il a été décidé de proposer à chaque commune membre une convention définissent les engagements réciproques des parties pour la réalisation de l'objet de l'association, au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 Décembre 2017. Elle fixe le cadre général du programme, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation, ainsi que les modalités de la participation de la commune à leur financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la convention pluri annuelle avec le P'tit Prince ;

### **III/ CAPC : Convention pour le transport scolaire**

La CAPC propose de renouveler, pour l'année scolaire 2016-2017, la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire. Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives, juridiques et financières par lesquelles la CAPC confie à la commune, l'organisation et le fonctionnement du transport scolaire.

Les missions confiées par la CAPC à la commune sont les suivantes :

- l'organisation de circuits scolaires
- le contrôle de l'exécution et la qualité du service
- la sécurité
- les relations avec les familles

La CAPC s'engage à participer financièrement au fonctionnement du service comme suit :

- 80% du coût du transport pour les enfants habitant à plus de 3kms du groupe scolaire
- 50% du coût du transport pour les enfants habitant entre 1.5kms et 3kms du groupe scolaire
- aucun financement pour les enfants habitant à moins de 1.5kms du groupe scolaire

A titre d'information, la participation journalière de la CAPC est 162.60 € par journée scolaire (2015/2016 la participation était de 177.60€ par journée scolaire).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de renouveler la convention avec la CAPC pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2016/2017

### **IV/ Eaux de Vienne : Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie**

Parmi ses obligations, la commune est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien du service incendie de son territoire. Pour l'accompagner dans cette obligation le syndicat Eaux de Vienne propose une convention ayant pour objet les points suivants :

- Contrôle débit/ pression des hydrants tous les 6 ans ; et purges si nécessaire.
- Contrôle fonctionnel tous les 2 ans.
- Intervention sur site, et proposition à la mairie de devis de réparation si nécessaire, lorsqu'un hydrant est indisponible.
- Transmission des mesures débit / pression au SDIS pour mise à jour des données.

- Collaboration avec le SDIS au niveau du Système d'Information Géographique et de l'identification des hydrants.

En option,

- Test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans
- Contrôle de l'état, du niveau de la réserve incendie et manœuvre des vannes

Pour information les tarifs sont de :

- 29€ HT par an et par hydrant
- l'option est de 35€ HT par an et par réserve incendie.

Elle commencera à partir du 01 Janvier 2017 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de souscrire à la convention pour l'entretien et de la contrôle des équipements incendie pour un montant de 29€ HT par an et par hydrant et sans option.

#### **V/ Eaux de Vienne : Modification des statuts**

Par la délibération du 30 juin 2016 le Comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer a approuvé ses nouveaux statuts.

Le projet vise à modifier les statuts et intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRE et l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne - Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de modifier ses nouveaux statuts.

#### **VI/ Eaux de Vienne : Adhésion de la commune Basses**

Par la délibération du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat Eaux de Vienne – Siveer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Basses au syndicat Eaux de Vienne - Siveer

#### **VI I / Eaux de Vienne : Adhésion de la commune Chauvigny**

Lors de l'assemblée générale du 13 Septembre 2016, le comité syndicale d'Eaux de Vienne a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat Eaux de Vienne – Siveer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat Eaux de Vienne - Siveer

#### **VIII/ Vie des Commissions**

- point sur :
  - Projet éolien : RDV avec sous préfet le 24 Août
  - Manifestations de l'été : Feu artificiel, Bistrot Guinguette, Eglise accueillante, Tour Poitou Charente, Randonnée de la CAPC.
  - SYRVA réunion du 07 et 14 Septembre
  - Conseil d'Ecole du 15 Septembre
- DATES A RETENIR :
  - **Commission finance : le 24 Novembre à 19h00**
  - **Réunion du CCAS : Le 11 Octobre 2016 à 19h30**
  - **Réunion trimestrielle avec personnel : Le 06 Octobre à 10h00**
  - **Conseil Municipal : Le jeudi 20 Octobre à 19h.**

#### **IX / Informations et questions diverses**

- Sinistre chaudière expertise du 09 Septembre :
- Contrôle VERITAS : Issue de secours incendie et électricité
- CAPC proposition de participation à la manifestation un village, des patrimoines édition 2017.
- Mairie de Chenevelles : Participation au transport scolaire.
- SDIS : Convention pour prise en charge de la garderie pour les enfants dont les parents sont intervention pompier.